

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibé- ration	Qui ont pris part au vote
15	15	15	15

Séance du 03 avril

L'an deux mil vingt-six, le 03 avril

Convocation
27/03/2026
Date d'affichage 27/03/2026

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne TRESCARTES, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. COUPLET – C. TAHALY – C. GUILLAUME
A. VEDOVATI – M. REVEILLE – M. MOJAISKY – C. RATIVÉAU – R. GUILLIN – C.
BRONISEL – E. BARRE – M. FRERY – M. BOURDIGUEL – I. LEPRUN – A. BRONISEL
Secrétaire : A. BRONISEL

**INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES - CHOIX DE L'ENTREPRISE :
RETIRE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 10 MARS 2026**

Vu la commission d'appel d'offres du 2 mars 2026 par laquelle l'entreprise SANTERNE
ENERGIES EST a été retenue,

Vu la délibération du 10 mars 2026 autorisant Mme le Maire à signer le marché avec ladite
entreprise,

Considérant qu'une erreur administrative s'est produite sur le montant de l'acte d'engagement, il
faut lire 54.054,48 € HT (au lieu de 50.876,07 € HT) et 64.865,38 € TTC (au lieu de
61.051,28 € TTC).

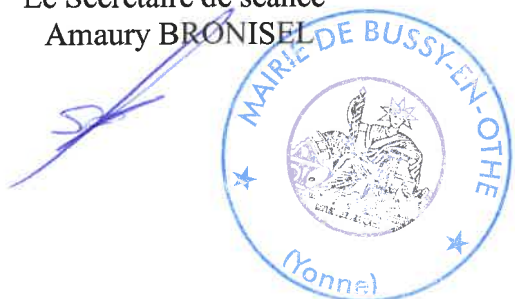
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à corriger l'acte d'engagement comme indiqué ci-dessus.

DIT que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2026.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres
présents.

Le Secrétaire de séance
Amaury BRONISEL



Le Maire
Evelyne TRESCARTES

